

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS CRIMINOLOGIE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

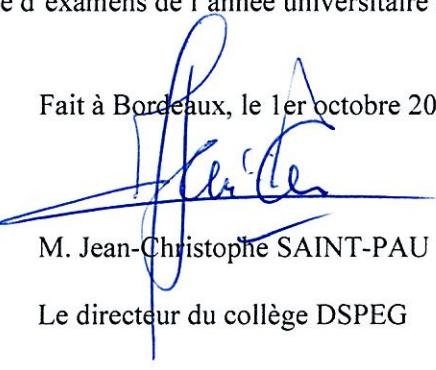
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Criminologie

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PELTIER	Virginie	PR	Droit pénal
<i>Membres du jury :</i>			
GUERIN	Marie-Cécile	MCF	Criminologie
HUCHET	Maryline	CEV	Victimologie Criminologie clinique
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
CLAVERIE-ROUSSET	Charlotte	PR	Procédure pénale spécialisée
LACAZE	Marion	PCF	Droit pénal
MICHEL	Grégory	PR	Psychologie et psychopathologie de l'enfant

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG